

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03678

Numéro SIREN : 824 053 219

Nom ou dénomination : DM FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt 4226

Désignation de l'entreprise : SAS DM FINANCES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

1015

Adresse de l'entreprise 199, Rue Hélène BOUCHER 34170 Castelnau

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * 82405321900013

Néant ☐ *

Exercice clos le 31/10/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 726	AS	185		3 541
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	3 726	BK	185		3 541
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV		BW			
		BX	9 053	BY			9 053
		BZ	24 996	CA			24 996
	DIVERS	CB		CC			
		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	19 346	CG			19 346
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	53 395	CK			53 395
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	57 121	1A	185		56 936

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise

SAS DI FINANCES

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100)

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

Réserve légale (3)

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

Report à nouveau

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

Subventions d'investissement

Provisions réglementées *

TOTAL (II)

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (III)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Compte régular.

Produits constatés d'avance (4)

TOTAL (IV)

Ecart de conversion passif *

(V)**TOTAL GÉNÉRAL (I à V)**

RENVOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

(2) Dont

Reserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Reserve de réévaluation (1976)

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS VII FINANCES

Néant ☐ *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF
			FG	42582	FH	NEANT	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	42582
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	42582	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8725
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	185
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)		GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9151
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3343	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	NEANT	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	160	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	160	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(160)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	33271	

Désignation de l'entreprise		SAS DM FINANCES		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	NEANT		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	NEANT		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	NEANT		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	4990		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	42582		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	14301		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	28281		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SAS DM FINANCES AU CAPITAL DE 100 EUROS
IMMATRICULEE AU REPERTOIRE SIREN SOUS LE NUMERO
RCS MONTPELLIER 824 053 219**

Le 7 mai 2018 à l'adresse du principal site d'exploitation de l'entreprise sis Km 4 Route d'Arles à Bouillargues (30230) s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la SAS DM FINANCES convoquée par son Président en exercice, Monsieur Omar EN NAJEM, le 13 avril 2018 afin de délibérer sur les questions régulièrement inscrites à son ordre du jour, à savoir :

- I. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
- II. QUITUS DONNE AU PRESIDENT POUR SA GESTION
- III. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
- IV. RAPPORT SPECIAL SUR L'EXISTENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le Président dépose sur la table les convocations adressées contre émargement aux associés.

Il souligne qu'aucun ajout de questions à l'ordre du jour n'a été effectué dans le délai prévu par le Code de Commerce à celui mentionné ci-dessus établi par ses soins et accompagnant les convocations sus-visées.

D'autre part, aucun des associés n'a manifesté l'intention de voter par correspondance ou par voie électronique.

Le Président fait émarger la feuille de présence et procède au calcul du quorum.

Sur les trois associés que comprend la SAS DM FINANCE deux sont présents et détiennent 98 droits de vote sur 100.

Le quorum requis est donc atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement siéger et se prononcer sur les questions inscrites à l'ordre du jour dont il énonce verbalement les résolutions.

Sont nommés Scrutateurs Madame Naïma EN NAJEM ainsi que Monsieur Frédéric MARTINEZ.

Monsieur Antonio GARCIA, Comptable salarié de la SAS DM FINANCES qui s'est joint à la réunion remplira les fonctions de Secrétaire de Séance et appose sa signature sur la feuille de présence.

Le Président lit le rapport de gestion de l'exercice écoulé.

Une discussion s'engage avec les associés sur les points évoqués dans ce rapport.

A l'issue de celle-ci, les questions soumises à l'ordre du jour sont mises aux voix dans l'ordre de présentation de celui-ci :

I. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017.

L'Assemblée des Associés approuve sans réserves les comptes qui lui sont soumis.

La résolution recueille l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

II. QUITUS DONNE AU PRESIDENT POUR SA GESTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017.

L'Assemblée des Associés donne sans formuler aucune réserve quitus au Président pour sa gestion de la Société au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017.

La résolution recueille l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

III. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017.

Le premier exercice dégage un Résultat Net Comptable bénéficiaire de 28 280 euros.

Après dotation de la réserve légale représentant 1/20 du Résultat Net Comptable soient 1 414 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 26 866 euros.

Il n'est pas prévu dans les statuts de constitution de réserve statutaire.

Au vu des projets de développement des activités de DM FINANCES, il est demandé aux Associés de maintenir dans les capitaux propres 100% du bénéfice distribuable soient 26 866 euros par abondement d'une réserve spéciale indisponible.

Cette réserve sera, ainsi, susceptible d'être incorporée au capital social lors d'une éventuelle augmentation de capital décidée selon les formes requises par la Loi par les Associés dûment convoqués et réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les associés se réjouissent collectivement de la constatation d'un bénéfice dès la première année d'exploitation et approuvent sans aucune réserve la proposition d'affectation des résultats.

La résolution recueille l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

IV. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Art. L.227-10 Du Code De Commerce).

A la date de convocation de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de la SAS DM FINANCES, les conventions passées directement ou par personne interposée entre la Société et l'un ou l'autre de ses associés détenant plus de 10% du capital ou son Président l'ont été dans des conditions normales et courantes s'appliquant à chacune de ces opérations de sorte

qu'il n'y a pas lieu d'établir et de présenter le rapport spécial prévu par les dispositions du Code De Commerce pris en son Article L.227-10 (Art. L. 227-11).

Ces conventions sont, néanmoins, pour la bonne forme et information des Associés et des tiers énumérées ci-dessous :

- Contrat d'appui administratif conclu entre la SAS DM FINANCES et la SARL en voie de formation EN & Co prise en la personne de Mme Naïma EN NAJEM sa gérante.

Mme EN NAJEM, de part son parcours professionnel, possède une parfaite connaissance des modes de financement des installations pratiquées par la SAS DM FINANCE chez sa clientèle de particuliers ainsi que des particularités réglementaires et techniques entourant ces activités.

Son domaine d'expertise est particulièrement utile au développement des activités de la SAS DM FINANCES.

Il est prévu de rémunérer les prestations de la SARL en voie de formation EN & Co en appliquant au chiffre d'affaires Hors Taxes Hors Pose annuel un pourcentage égal à 8% de celui-ci.

Pour mémoire, le pourcentage de commissionnement octroyé à son Directeur Commercial par la SAS DM FINANCE est de 12%.

En cours d'exercice, Mme EN NAJEM pourra percevoir des acomptes qui seront ajustés lors de la clôture des comptes annuels au vu des états financiers et comptables arrêtés par les Services Administratifs de la SAS DM FINANCES, ce qu'accepte l'intéressée.

Sur présentation des pièces justificatives correspondantes, elle pourra être défrayée des frais liés au bon accomplissement des missions qui lui auront été fixées par la SAS DM FINANCES.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017, il n'a été versé aucune rétribution à la SARL en voie de formation EN & Co au titre de la convention décrite aux paragraphes précédents.

- Contrat d'apporteur d'affaires conclu entre la SAS DM FINANCE et son Président Omar EN NAJEM en sa qualité d'auto-entrepreneur disposant d'un réseau relationnel de prospects sensibilisés à l'économie induite par l'installation d'équipements liés aux énergies renouvelables commercialisés par l'entreprise.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017, il n'a été versé aucune rétribution à Monsieur Omar EN NAJEM au titre de la convention décrite aux paragraphes précédents.

Les Associés prennent acte de l'existence des conventions courantes régies par les dispositions de l'Article L. 227-11 Du Code De Commerce et déclarent avoir reçu une information suffisante et éclairée sur les modalités et conditions dans lesquelles elles ont été conclues.

L'ordre du jour est épuisé.

Il est donné mandat au Président qui l'accepte aux fins de procéder à toute démarche visant à accomplir au nom des Associés les formalités de publicité et autres diligences requises par les dispositions du Code De Commerce s'appliquant aux Assemblées Générales d'Associés et à la publication au Greffe des comptes annuels approuvés.

Plus personne ne prenant ensuite la parole et aucune autre question n'étant posée au Président l'Assemblée Générale prend fin.

Le Président lève la séance.

Il est 15h30 de l'après-midi.

Les scrutateurs et le Secrétaire contresignent avec Le Président le compte-rendu de séance.

Vu Le Président.

Monsieur Omar EN NAJEM

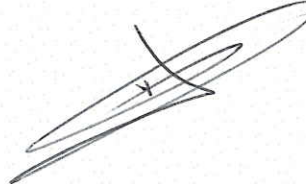


Vu Les Scrutateurs.

Madame Naïma EN NAJEM



Monsieur Frédéric MARTINEZ



Vu Le Secrétaire De Séance.

Monsieur Antonio GARCIA



RAPPORT DE GESTION SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SAS DM
FINANCES AU CAPITAL DE 100 EUROS APPROUVANT LES COMPTES
ANNUELS CLOS AU 31 MARS 2017

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXECICE ECOULE.

Pour son premier exercice, la Société réalise un Résultat Net Comptable bénéficiaire de 28 281 Euros.

Après impôts et dotation de la réserve légale, le bénéfice distribuable est de 26 866 euros.

Il est proposé aux associés de doter une réserve spéciale à hauteur de 100% du montant du bénéfice distribuable afin d'accroître les capitaux propres de l'entreprise et d'asseoir son développement sur des bases saines et harmonieuses voire de procéder à une augmentation de capital future avec incorporation de réserves.

L'Excédent Brut d'Exploitation représente 101 % du Résultat Net Comptable et s'élève à 33 616 euros générant une Capacité d'Autofinancement de 28 466 euros.

Cette Capacité d'Autofinancement a permis le lancement des activités de l'entreprise sans recours à des financements externes d'où des ratios d'endettement nuls et l'absence de coûts de financement du besoin en fonds de roulement.

Le Chiffre d'Affaires Hors Taxes s'élève à 42 582 euros, le total du bilan à 56 936 euros.

Au 31 mars 2017, la SAS DM FINANCES n'emploie pas de salariés.

Le poste « Clients » ne présente pas de constatation de créance devenue irrécouvrable dans l'exercice.

Le délai moyen « Client » constaté est nul du au fait qu'il n'existe pas de créance « Client » à la date de clôture de l'exercice.

Il n'y a pas de stocks ni d'en-cours « Fournisseurs » ce qui explique le niveau de disponibilités et l'absence de recours à des concours bancaires et autres découverts autorisés.

Le fait de ne poser les équipements commercialisés par l'entreprise qu'après obtention de l'acceptation du dossier du Client par les organismes de financement partenaires de l'entreprise limite fortement le risque « Clients ».

Il n'y a pas à la date de clôture de l'exercice de litige connu justifiant la dotation de provisions pour risques en vertu du principe comptable de prudence.

Les conventions passées entre l'entreprise et ses dirigeants ou associés détenant plus de 10% du capital portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales.

SAS DM FINANCE n'exerce aucun contrôle exclusif sur d'autres entités commerciales au sens des règles établies en matière de comptes consolidés.

Seules des personnes physiques détiennent les actions qu'elle a émises et de façon directe ou indirecte elle n'est pas sous le contrôle exclusif ou conjoint d'autres Sociétés commerciales.

Le total de son bilan, de son chiffre d'affaires Hors Taxes et le nombre de ses salariés permettent de la classer dans la catégorie des petites entreprises n'ayant pas à procéder à la nomination de Commissaires Aux Comptes.

Monsieur Omar EN NAJEM, Gérant de la Société, dispose de toutes les habilitations professionnelles requises pour l'exercice des activités de la Société.

2. EVOLUTION PREVISIBLE & PERSPECTIVES D'AVENIR.

Le renchérissement du tarif de l'électricité lié au surcoût de démantèlement du parc nucléaire français, les directives de la norme DT 2020 en terme de performances énergétiques exigées des constructions nouvelles et l'abaissement graduel du coût de fabrication des panneaux photovoltaïques amènent à des perspectives de croissance soutenues du marché dans lequel évoluent les activités de la Société.

Ces prévisions expliquent également l'apparition d'entreprises éphémères qui attirées par un gain rapide et au demeurant assuré nuisent à la notoriété et à l'image du secteur en installant des produits de moindre qualité sans le moindre respect d'un cahier de charges minimal garantissant au Client une jouissance paisible et pérenne de ces équipements.

Dans ce contexte, DM FINANCES apporte la reconnaissance de qualité de ses interventions induite par une parfaite connaissance des procédés techniques mis en œuvre dans son cœur de métier et un souci de maintenir à niveau les différentes habilitations et certifications professionnelles sans lesquels le Client ne peut prétendre au bénéfice des avantages fiscaux issus de la Loi sur la Transition Energétique.

Soucieuse de conjuguer les divers talents qui conduisent à consacrer ce début de notoriété, elle va permettre le démarrage d'une Société de pose à qui elle confiera en sous-traitance les installations des équipements qu'une centrale d'achat aura acquis à des conditions qu'elle aura pu négocier plus facilement au vu des volumes grandissants commandés au fur et au mesure du développement du Chiffre d'Affaires généré par sa plateforme de téléprospection, ses VRP et autres agents commerciaux.

Parallèlement, un démarchage sera effectué afin recenser le parc réalisé par les entités peu scrupuleuses évoquées au second paragraphe de cet exposé en proposant aux propriétaires concernés une remise en état normal de fonctionnement de leur aménagement assorti d'un contrat de maintenance annuelle de celui-ci.

Les premiers résultats de cette opération démontrent qu'elle répond à un réel besoin de la Clientèle qui, ainsi, deviendra à la fois captive et prescriptrice de la gamme de matériels commercialisés par DM FINANCES.

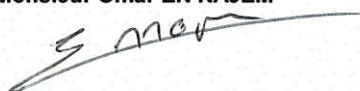
LE PRESIDENT
Omar EN NAJEM



SAS DM FINANCES					
SAS AU CAPITAL DE 100 EUROS					
IMMATRICULEE AU RCS DE MONTPELLIER SOUS LE SIREN NUMERO RCS MONTPELLIER 824 053 219					
TABLEAU ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DE L'ARTICLE L. 231-1 DU CODE DE COMMERCE					
PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017					
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018					
	MONTANTS DE L'EXERCICE CLOS		% CA HT		
LIBELLE POSTE COMPTABLE	31 MARS 2017	EXERCICE ANTERIEUR	31 MARS 2017	EXERCICE ANTERIEUR	EVOLUTION EN %
CHIFFRE D'AFFAIRES	42 582				#DIV/0!
TRAITEMENTS & SALAIRES (A)	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
COTISATIONS SOCIALES (B)	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
COUT DU PERSONNEL (A + B)	0	0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
EFFECTIFS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0				#DIV/0!
EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE ECOULE	0				#DIV/0!
RATIO EFFECTIF MOYEN / CA HT DE L'EXERCICE	0	#DIV/0!			#DIV/0!
CHARGES D'EXPLOITATION	9 151		21,49%	#DIV/0!	#DIV/0!
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 431	0	78,51%	#DIV/0!	#DIV/0!
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	33 271		78,13%	#DIV/0!	#DIV/0!
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 990		11,72%	#DIV/0!	#DIV/0!
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 281	0	66,42%	#DIV/0!	#DIV/0!
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	28 466		66,85%	#DIV/0!	#DIV/0!
DETTE AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
DONT DETTES A MOINS D'UN AN	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
DETTE A PLUS D'UN AN	0	0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
RATIO DETTES A MOINS D'UN AN / DETTES A PLUS D'UN AN	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!
RATIO DETTES A MOINS D'UN AN / DETTES TOTALES	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!
RATIO CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT / DETTE TOTALES	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!
CAPITAUX PROPRES	28 381				#DIV/0!
RATIO CAPITAUX PROPRES / DETTES	#DIV/0!	#DIV/0!			#DIV/0!
DISPONIBILITES	19 346		45,43%	#DIV/0!	#DIV/0!
RESULTAT MIS EN DISTRIBUTION	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 281	0	66,42%	#DIV/0!	#DIV/0!
RATIO RESULTAT MIS EN DISTRIBUTION / RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00%	#DIV/0!			#DIV/0!

Vu Le Président de la SAS DM FINANCES Le :

Monsieur Omar EN NAJEM

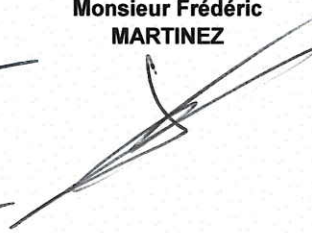


Vu Les Scrutateurs :

Mme Naïma EN NAJEM

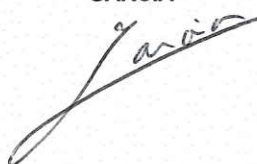


Monsieur Frédéric
MARTINEZ



Vu Le Secrétaire de Séance :

Monsieur Antonio
GARCIA



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SAS DI FINANCES, RCS MONTPELLIER 824053219
dix 199 Rue Hélène BOUCHER 34170 CASTEL NAU LE LEZ
Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) Mr Oman EN NASEM, Président.

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

adresse du siège:

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature

